L'école et la paix

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **61 (1932)**

Heft 4

PDF erstellt am: **30.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1038683

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

l'école populaire à une classe secondaire ou autre ne présente guère de difficultés dans les villes et les communes qui les avoisinent, ainsi que dans les cercles scolaires dotés d'établissements dépassant le cadre de l'instruction primaire, mais, dans la situation présente, il n'est guère possible dans les circonscriptions scolaires qui ne possèdent que l'organisation primaire. Pour ces dernières, la solution consistera à créer dans les principaux centres ruraux des écoles régionales avec programme adapté aux besoins locaux. Ce dernier point est l'objet de la sollicitude de l'autorité scolaire supérieure.

Voilà quelques considérations d'ordre général. Ces temps prochains, nous aborderons le problème sous d'autres aspects et nous envisagerons le nouveau programme sous l'angle des principales branches d'enseignement.

F. Barbey.

L'ÉCOLE ET LA PAIX

On publie beaucoup d'articles sur ce sujet. Un travail excellent avait été publié sur cette question dans *l'Action sociale* du 21 décembre 1928, dû à un membre du « Syndicat chrétien-social du Personnel enseignant genevois ». M. l'abbé Dr André Savoy, président de notre Société d'éducation, autorise et souhaite la reproduction de ce rapport dans notre *Bulletin pédagogique.*

En ces derniers mois, il a été beaucoup parlé dans nos groupements d'instituteurs romands de ce grave problème : *l'école et la paix.*

Il a fait couler des flots d'encre, il a fait prononcer de longs discours, il s'est fait consacrer par de zélés collègues un temps, un nombre d'heures certainement considérable, pour alimenter des discussions presque parfaitement vaines.

Il me semble que dans tous ces articles, dans tous ces discours, dans la plupart de ces résolutions, il manque quelque chose. Leurs auteurs ont fouillé à fond l'arsenal des *sentiments ;* ils ont argué sans ménagement de la bonté, de l'amitié, de l'entr'aide, de la solidarité, de la fraternité, du patriotisme... (ils ajoutent... bien compris, ce qui signifie : compris à leur façon) de pacifisme, du devoir pour notre pays d'être aujourd'hui comme souvent déjà dans son histoire un exemple pour le monde ; un tas de belles choses, mais dame ! sur quoi ont-ils posé tout cela ? D'où sont-ils partis ? Sur quoi ont-ils construit ?

Ils ont songé à l'égoïsme des individus et des peuples, ils ont songé aux horreurs, aux misères, aux souffrances de la guerre, à la douleur des esprits assoiffés d'idéalisme en face de l'état de chose actuel qui les dégoûte, leur donne la nausée, les révolte, à juste titre bien souvent.

Ils ont d'abord flétri la haine, la brutalité, l'infamie, la jouissance avare, comme le sentiment belliqueux, le nationalisme outrancier et stupide.

Et après avoir jeté l'anathème contre tant de vilenies, de bassesses, de choses qui rapetissent l'homme, ils préconisent le remplacement de cela par tous les nobles sentiments cités tout à l'heure. Mais on est toujours en plein dans le monde des sentiments.

Je ne suis pas philosophe et trop faible certainement pour faire toute la lumière sur ce sujet. Je ne possède pas, moi non plus, les puissances d'abstraction, de raisonnement, de synthèse, de jugement, nécessaires pour embrasser de façon maîtresse un sujet aussi vaste (je ne suis, hélas ! qu'un primaire).

Je dois m'interdire — et beaucoup n'en ont cure — de croire justes toutes mes opinions, d'avoir des certitudes sur tout ce que mon esprit croit pouvoir élucider. Aussi bien ne prétendrai-je pas avoir trouvé la solution idéale.

Je me bornerai seulement à vous communiquer quelques idées afin de faire entendre le son d'une cloche qui est, hélas, trop rarement entendue.

Il me semble qu'il serait bon de commencer par le commencement et d'abord de donner si c'est possible une définition précise de la chose dont on parle : *La paix.*

Je vous la rappelle donc, sous une formule à laquelle chacun certes peut se rallier sans difficulté. C'est un vieil énoncé toujours juste et précis.

La paix, c'est la *tranquillité de l'ordre*, mais qu'est-ce que l'ordre, cette condition de la paix ?

Là, certes, réside la difficulté. L'ordre sera différent et combien, selon que ce sera celui de telle ou telle autre doctrine. Essayons de rester dans le vrai qui s'impose indiscutablement à tout être sensé. *L'ordre* c'est le *juste rapport des hommes à leur fin.* C'est l'état de ce qui est raisonnablement agencé pour la poursuite de la fin de l'homme, c'est l'ensemble des actions et des institutions humaines collaborant à la réalisation du même idéal, la fin de l'homme.

Il s'agit alors de définir *cette fin.* Cela nous entraîne loin sans doute, mais si nous voulons une solution juste, il est certain que cette voie est la bonne.

Quelle est donc la fin de l'homme ?

Ou cette fin est en lui et alors tout se rapporte à l'homme.

Ou cette fin est hors de lui et alors tout se subordonne comme l'homme lui-même à quelque chose de supérieur, de plus grand. En d'autres termes, la fin de l'homme c'est, pour les uns, Dieu et, pour les autres,... l'homme, l'homme cultivé... ou l'homme charnel, selon les goûts, mais enfin et seulement *l'homme.*

On conçoit aisément que si l'on choisit l'une ou l'autre de ces deux fins, l'ordre prendra telle ou telle autre signification et nécessitera, requerra des institutions différentes.

J'ajouterai, que selon la fin choisie l'ordre sera vrai et durable ou au contraire factice et éphémère.

Voyons cela :

Si la fin de l'homme est l'homme, si tout se borne à la terre, alors logiquement déduisons-en :

Le règne de l'individu, le triomphe du moi, les conflits des appétits contradictoires, la jonction des appétits semblables, des tiraillements formidables et inévitables, l'anarchie, la lutte des classes, puis infailliblement la guerre avec les arguments d'abord, puis la guerre avec les poings, les bâtons, les matraques, puis les fusils, les canons, les avions, les gaz, etc.

Mais quoi ? Faut-il être si pessimiste ? N'est-il pas possible de concevoir une harmonie parmi ces hommes cherchant *leur fin en eux-mêmes*, un idéal de paix et d'harmonie ? un ordre stable enfin, et donc une paix ?

Si c'est possible ; ne le nions pas.

Si je suis de ceux-là, je peux fort bien m'astreindre à l'observation d'un certain ordre, mais si je le veux (l'individu ayant en lui sa fin). Et si je ne veux pas, qui m'obligerait (?) à me dépasser, à pratiquer une bizarre et illogique abnégation, à sacrifier l'ivresse du moment aux biens problématiques de descendants lointains ou de contemporains étrangers, que rien ne m'oblige à aimer et surtout à aimer plus que moi-même au point de leur sacrifier quelque avantage.

Allons plus loin :

Ce qui s'appelle délit ou crime, ce qu'on accomplit pour léser les intérêts

d'autrui (vol, fraude, calomnie, vengeance, guerre), pourquoi ne serait-ce pas vertu, si cela contribue à mon bien-être, à ma plus grande richesse, à ma plus complète jouissance, puisque l'individu a en lui sa fin ?

Idéal de paix et d'harmonie, non pas donc absolument inaccessible, mais subordonné au bon vouloir de chacun des individus-rois qui composeraient une société d'hommes de ce genre.

Idéal *ad libitum*, que rien n'impose, qu'on peut refuser et même, en bonne logique, qu'on doit refuser pour pouvoir jouir pleinement, qu'on doit refuser au nom du moi souverain si l'on est sûr de triompher des appétits contradictoires et de rester le plus fort.

* * *

Si l'homme, au contraire, a sa fin hors de lui, bien au-dessus de lui, son intérêt seul n'est plus le critère du bien ; s'il a sa fin en Dieu, alors il n'est plus sa fin, son juge, son maître.

Quelque chose d'absolu le dépasse infiniment et s'impose à son être.

L'idéal de paix et d'harmonie tant désiré a son centre, sa condition, en un être suprême, vivant, indéfectible et éternel. Si chacun de nous cherche la réalisation de cet idéal en son âme (dont le sort ne sera pas le même suivant la bonté ou la malice de ses libres choix), s'il y a entre la qualité de nos actes et l'avènement de l'ordre un rapport de cause à effet, alors la subordination a sa raison d'être, l'ordre oblige l'individu, le moi doit se vaincre, l'égoïsme s'ouvrir, le sacrifice à autrui fleurir, l'amour se donner, se manifester. Et dans cet amour, comme un fruit sous le soleil, mûrit la paix, fruit savoureux d'une tige généreusement émondée et non poussée selon son bon caprice.

Toute la question est donc de savoir de quelle paix on veut parler, quel ordre on veut instaurer, quelle fin on reconnaît à l'homme (et alors, ces bases posées, on pourra voir ce que peut faire l'école pour la paix).

Si l'homme est tout, et si son intérêt est sa loi, s'il a en lui sa fin, par extension il en est de même des nations. Si celles-ci continuent à être des marchands qui convoitent le marché du voisin, pour leur plus grande prospérité, c'est nécessairement la guerre, dissimulée peut-être au début, guerre économique, guerre douanière, diplomatie rusée, habileté perfide, invasion déguisée, jusqu'au paroxysme du conflit où la violence éclate.

Les traités fondés sur un sage équilibre des intérêts peuvent y parer quelque temps, mais si aucune loi transcendante ne peut imposer la paix aux nations (pas plus qu'aux hommes), leur bon vouloir décidera de l'ordre, donc de la paix.

C'est encore là l'ordre, la paix, l'harmonie, *ad libitum*, que rien ne peut imposer à une nation ou à une coalition de nations si elle est la plus forte. Une nation ou une fraction de celle-ci, son capitalisme ou son bolchévisme, pourra toujours prouver, à un moment donné, que son intérêt est ailleurs que dans le respect du traité, qu'elle est folle de s'y conformer, qu'elle rompt donc le pacte.

Si le « Not kennt kein Gebot » de Bethmann-Hollwegg était peut-être un mot neuf, l'idée qu'il exprime est bien vieille, et sera encore souvent émise, hélas ! Si aucune sanction supérieure ne garantit l'observation du pacte, ce sera toujours la guerre.

Dieu ou l'homme ?

La paix ou la guerre ?

Ce qui revient à ce dilemme : Dieu ou la guerre ?

Avec Dieu comme fin, l'homme trouvera la paix.

Avec lui-même comme fin, l'homme ne peut que trouver la guerre, inter-

rompue par des trêves plus ou moins longues durant lesquelles les intérêts s'équilibrent, s'affrontent.

La condition primordiale, la condition unique de la paix, c'est un idéal qui s'impose à l'homme, idéal qui ne soit ni à choisir, ni à discuter, qui n'appartienne pas à un groupe en s'opposant à celui d'un autre groupe. Idéal qui n'est pas à créer, à forger, comme d'aucuns le croient et pensent y travailler, mais idéal établi, idéal fixé, idéal donné, je dirai même imposé à l'homme qui veut la paix aussi impérieusement, en dernière analyse, que la nécessité de manger pour subsister. On peut s'y soustraire, comme on peut volontairement ne pas satisfaire le besoin naturel qu'est la faim par exemple, mais ce n'est pas impunément qu'on s'en écarte et s'écarter de cet idéal c'est renoncer à l'ordre et partant à la paix, aussi bien qu'en s'abstenant de nourriture on renonce à l'ordre et donc à la santé.

Sans un idéal supérieur, unique, qui s'impose à tous les hommes, qui subordonne l'individu pour son plus grand bien et plus complet épanouissement, pour la réalisation de sa fin (dans le cadre de la famille et de la collectivité, comme dans celui des générations précédentes et suivantes, dans l'espace comme dans le temps), il est illusoire de rêver de paix, car cette paix si désirable, si nécessaire, dont nous avons un si urgent besoin, cette paix ne sera pas, ne pourra pas être, toujours et encore ce sera la guerre, que nous le voulions ou non. Et celui qui ne la veut pas, ne l'encourra pas moins, n'en aura pas moins l'impérieux besoin de s'en préserver, sinon il périra victime d'opinions, d'intérêts, et d'appétits opposés aux siens, victime aussi de sa funeste illusion et volontaire aberration.

En définitive, le tout est de s'entendre sur ce qui est la « Fin de l'Homme ».

Si c'est l'homme, la paix vraie et durable que nous voudrions est impossible. Dieu seul rassemble, ordonne sans sacrifier personne, au profit de tous, dans une justice transcendante et surhumaine ; lui seul unifie l'humanité dans la fin qu'il a voulue pour l'homme, dans l'ordre qu'il a donné, dans une harmonie inaccessible par toute autre voie, harmonie formidable, harmonie divine où chacun s'élargit, comme chaque voix s'immensifie dans une symphonie génialement orchestrée ; et voilà la paix.

Tels sont les enseignements de l'Eglise.

Il en découle que, la paix dépendant du règne de l'ordre, soit d'une juste et normale subordination des hommes à Dieu, pour la réalisation de la fin qu'il leur a assignée, nous risquons bien de ne l'avoir jamais, la condition étant trop difficile à réaliser.

La guerre avec toutes les atrocités qu'elle comporte, celles que nous connaissons et celles que l'avenir pourrait éventuellement nous révéler, la guerre, cet infernal déchaînement de passions, la guerre, hideuse, cruelle et dévastatrice, il faudrait pourtant arriver à l'anéantir, à la supprimer.

L'humanité appelle de tous ses vœux la paix.

L'Eglise se borne-t-elle à répondre aux hommes : « Renoncez au péché, détrônez partout le mal, réalisez l'ordre idéal et vous aurez la paix ? »

Non. L'Eglise ne cesse de répéter aux hommes que c'est là le remède, le grand moyen, oui, mais elle ne se borne pas à cela, elle leur propose cet idéal, mais elle met aussi à leur disposition bien d'autres ressources. Sa doctrine et son expérience lui donnent une compétence inégalable en la matière. Mieux que quiconque, elle sait et elle peut donner à ce grave problème une solution heureuse.

Comment donc s'y prend-elle ?

Qu'enseigne-t-elle à ce sujet ?

Faire dépendre la paix de la perfection de l'homme, de la disparition plus

ou moins complète du mal, c'est-à-dire du péché, c'est la solution idéale, qui si elle était l'unique, ne pourrait nous laisser que peu d'espoir. Il est certain, en effet, que dans notre pauvre monde, la moralisation de l'individu ne pourrait jamais être assez bonne pour engendrer la paix selon la règle énoncée tout à l'heure. Là-dessus, il n'y a pas d'illusions à se faire. Le mal sous ses multiples formes régnera toujours parmi les hommes et par les hommes, hélas. Satan lutte contre Dieu, l'homme est l'enjeu de la partie et ce n'est ni demain ni bientôt que cette lutte cessera.

Ce n'est donc aussi ni demain ni bientôt que nous pourrions jouir de la paix issue de l'ordre idéal.

Mais un ordre relatif peut être réalisé, car on peut envisager le problème sous un autre angle sans pour cela cesser de se conformer aux enseignements de l'Eglise. Il y a l'aspect philosophique de la question, celui que nous venons de voir, et un aspect pratique, matériel et politique qu'il convient d'envisager. Il y a la paix dans son sens général, paix profonde, intime, immense, spirituelle et inviolable, il y a la paix dans le sens moins élevé et moins vaste, plus commun et matériel, la paix politique résultant de l'ordre international et universel et se traduisant par l'absence de guerres.

Il y a Dieu et il y a César.

Il y a des âmes et il y a des nations.

Les unes et les autres ont des devoirs bien définis. Mais tandis que Dieu a fixé directement pour les âmes des règles, de l'observation desquelles dépend la réalisation de leur fin surnaturelle, il n'en a pas prescrit aussi directement aux nations.

La raison d'être de l'Etat, c'est la promotion du bien commun, le maintien de l'ordre et celui de la sécurité des personnes, des familles et des biens.

L'Etat est juge des moyens sages et prudents, qui lui assureront l'obtention de sa fin naturelle. Ici donc la raison, la sagesse, l'expérience et la prudence humaines doivent seules aviser et sont entièrement compétentes.

L'Eglise n'intervient que pour rappeler les nations à l'observation des devoirs qu'elles pourraient être tentées d'éluder, pour leur signaler les infractions aux lois divines qu'elles peuvent commettre dans l'exercice de leurs prérogatives, enfin et surtout, pour dicter aux nations fidèles les conseils opportuns que lui suggère son expérience vingt fois séculaire.

Alors en l'occurrence, que condamne-t-elle ? que conseille-t-elle ?

Elle condamne deux fausses doctrines de la paix. Celle des pacifistes chrétiens et celle des pacifistes matérialistes.

M. l'abbé Savoy a fait, de façon magistrale, dans le *Courrier de Genève*, le procès de ces deux erreurs (voir N^os^ des 3 et 5 janvier 1928).

1. Les pacifistes chrétiens, dit-il, ce sont les mystiques de la fécondité immanente et victorieuse de la résistance passive et de la violence supportée sans recours ni à la force légale, ni à la justice des hommes. La nation doit supprimer l'armée, le budget militaire, s'offrir dans un élan d'idéalisme, sans défense, aux convoitises des peuples voisins. Si ce peuple de héros ne réussit pas par son exemple à désarmer ces voisins, si un agresseur brutal se jette sur lui, qu'il se laisse faire. Son immolation criera vers le Ciel comme le sang d'Abel, comme le sang des premiers martyrs : un jour cette voix sera si forte que l'agresseur sera frappé comme Caïn, marqué comme lui d'un signe de malédiction et le peuple sacrifié renaîtra à la liberté : la paix aura remporté sa première victoire.

M. l'abbé Savoy nous dit ce qu'il faut penser de cette fausse conception du sacrifice et de ses fruits, de ce faux mysticisme qui se permet de « transposer »

aux relations des sociétés politiques entre elles les lois qui régissent les rapports de l'Eglise ou des âmes avec la société politique.

Il n'y a pour justifier cette transposition ni textes, ni promesse divine, ni tradition chrétienne quelconque. Ni Dieu, ni le Christ, ni la Bible n'ont jamais promis à l'Etat qui s'abandonnerait une intervention miraculeuse ou providentielle qui suppléerait à son inertie.

2. Les pacifistes matérialistes proposent pour l'avènement de la paix les étapes suivantes : désarmement matériel, amenant le désarmement moral et donc la paix. Selon eux, de l'adoption de tel ordre matériel ressort fatalement, rigoureusement, tel ordre moral ou politique ou social : l'ordre matériel conditionne tous les autres ordres qui auront à présider aux divers domaines de la vie.

Pour supprimer la guerre, supprimons l'armée, le désarmement matériel devant opérer logiquement et fatalement le désarmement moral et par le fait même créer la paix. Système logique, clair, absolu, mais faux.

Après avoir réfuté ces deux erreurs qui ont fourvoyé un si grand nombre de nos contemporains, M. l'abbé Savoy expose clairement la thèse de l'Eglise qui peut se résumer ainsi : désarmement moral entraînant tout naturellement le désarmement matériel et créant la paix.

Selon ce plan, nous avons : ordre juridique, définissant les droits et devoirs des nations et des peuples, ordre judiciaire, jugeant conformément à ce plan juridique les faits et gestes des nations et des peuples ; ordre policier, imposant de justes sanctions aux nations coupables et protégeant les peuples honnêtes.

L'action commence dans l'ordre intellectuel : conception de l'ordre, elle se poursuit dans l'ordre moral : textes juridiques, puis dans l'ordre judiciaire : police, sanctions, pour passer enfin à l'ordre matériel : déchéance des armées et survivance d'une seule police suffisante et capable de s'opposer, sur le terrain international, à toute infraction du statut juridique élaboré.

Tels sont les conseils de l'Eglise.

Et notre directeur conclut : « C'est à cette position que nous nous rallions, avec cette remarque qu'elle n'est pas un plan que chaque citoyen, que chaque peuple peut accepter ou rejeter, mais qu'elle est pour tous une obligation morale impérieuse : aucun citoyen, aucun état ne peut refuser d'apporter à cette œuvre de paix et de salut sa part d'effort ; nul n'a le droit, devant Dieu et devant les hommes de prolonger, ne fût-ce que d'un jour, un régime international aussi inorganique, laissant peser sur les citoyens, sur les peuples, la menace des guerres dévastatrices. Chaque homme et chaque Etat doivent considérer que le premier devoir consiste à travailler sans répit et sans faiblesse à réaliser cet ordre juridique définisseur des relations internationales, cet ordre judiciaire compétent et intègre et cette force policière capable de faire face à des tâches élargies. »

C'est de là que découle pour nous catholiques, membres du corps enseignant de la Suisse romande, le droit et le devoir de nous préoccuper de cette grave question.

Jésus-Christ a mis dans l'Eglise une autorité seule capable d'abaisser l'orgueil et de relever la simplicité. BOSSUET.

Le chrétien ne pourrait laisser s'affaiblir la loyauté ou la ferveur de son obéissance à l'Eglise sans contester par là même, en fait, son droit maternel ; ce serait alors comme si un soupçon très grave s'élevait tout à coup contre la légitimité de sa naissance et l'honneur de ses parents.

P. CLÉRISSAC.